TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2017 - 935

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Madame FERRERO en date du 3 juin 2017,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la Table par Madame FERRERO, 10 rue de la Gaieté, 82100 Castelsarrasin, constitué d'une assiette en faïence d'Auvillar, une assiette en faïence de Saint-Clément, cinq assiettes de Sarreguemines de la série « Le savoir-vivre », et deux assiettes à rôti modèle « Louis XV » de Vieillard à Bordeaux, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à MONTAUBAN, le 28 juin 2017

Le Président,